

Nyon, le 11 février 2016

Interpellation au conseil communal de Nyon.

Aménagement rue Jules-Gachet, rue Juste-Olivier.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Cher public,

J'interviens aujourd'hui pour que l'aménagement du tronçon de la rue Jules-Gachet et de la rue Juste-Olivier soit modifiée.

En effet, depuis l'ouverture officielle le 16 septembre 2015 de la pizzeria la LUIGIA, le large trottoir qui doit donner plus de confort aux piétons selon le texte du préavis 223 point 2.2.2 est devenu une zone de parcage gratuit pour le personnel et les clients.

De ce fait, des plaintes, des remarques de mécontentements des habitants du quartier qui payent une place de parc mensuel onéreuse m'ont été rapportées.

Je suis allé constater sur place à diverses heures de la journée les zones indiquées. A ma grande surprise, j'ai remarqué que le trottoir était effectivement utilisé comme places de parking ceci pendant plusieurs heures par les divers usagers. (Photos ci-jointes).

J'ai relevé que malgré le décrochement vertical, les conducteurs roulaient toujours à une vitesse non adaptée proche d'une zone entièrement dédié aux piétons et aux vélos et qui permet de traverser la rue Juste-Olivier pour rejoindre un peu plus loin la rue Perdtemps.

De plus, lorsque les voitures attendent au stop non signalé, elles mordent sur le trottoir de gauche ou de droite qui est au même niveau que la route.

C'est pourquoi je demande à la municipalité :

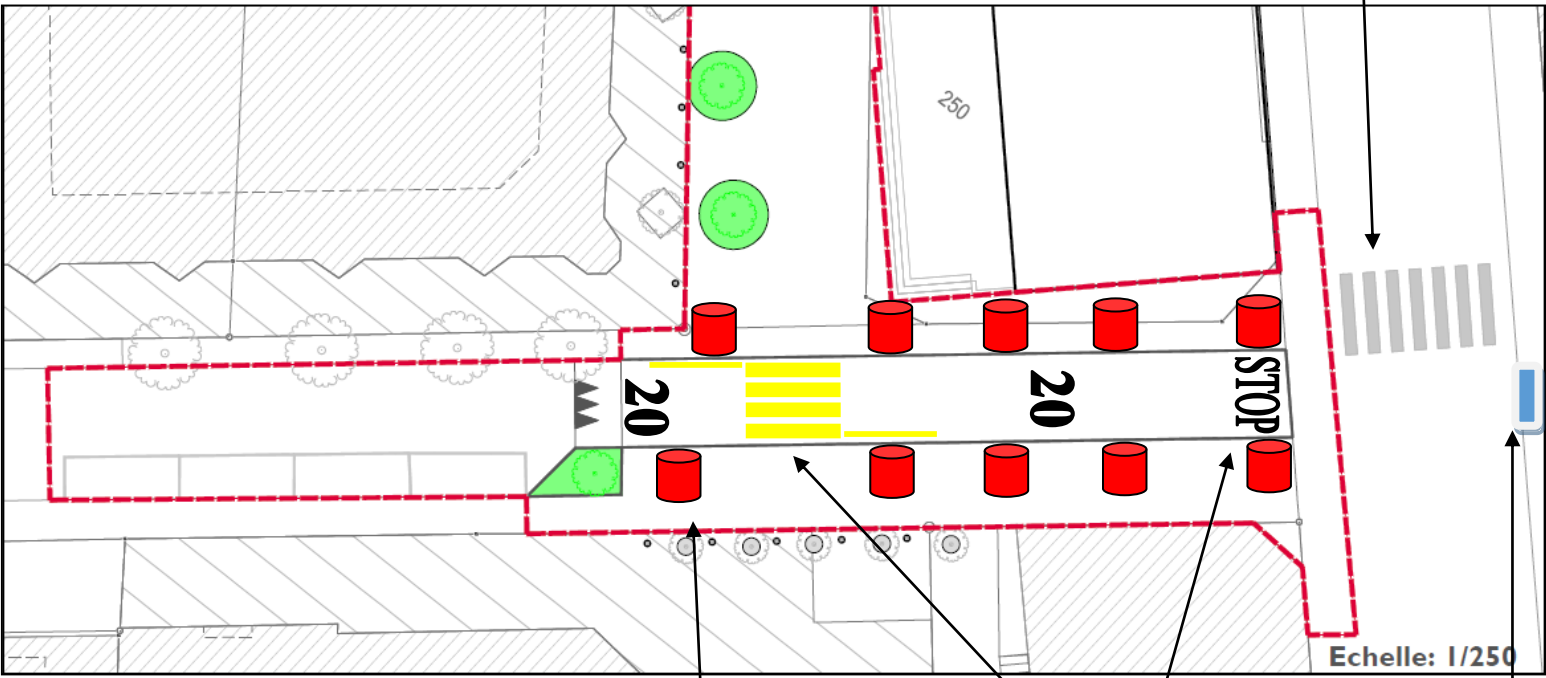
1. Serait-il possible de mettre au plus vite des potelets ou obstacles pour délimiter la voie de circulation au large trottoir.
2. Est-il possible de réhabiliter le passage piéton qui a été supprimé durant les travaux d'aménagement de la rue Juste-Olivier à la hauteur rue Jules-Gachet ou créer une zone 20 km/h avec un dos d'âne plus prononcé afin de garantir la sécurité et le confort des usagers dans ce nouvel espace.
3. Comptez-vous terminer l'aménagement selon les plans et images du préavis 223 ?

Stéphane DELLEY
Conseiller communal UDC



Plan selon mon avis !

A refaire

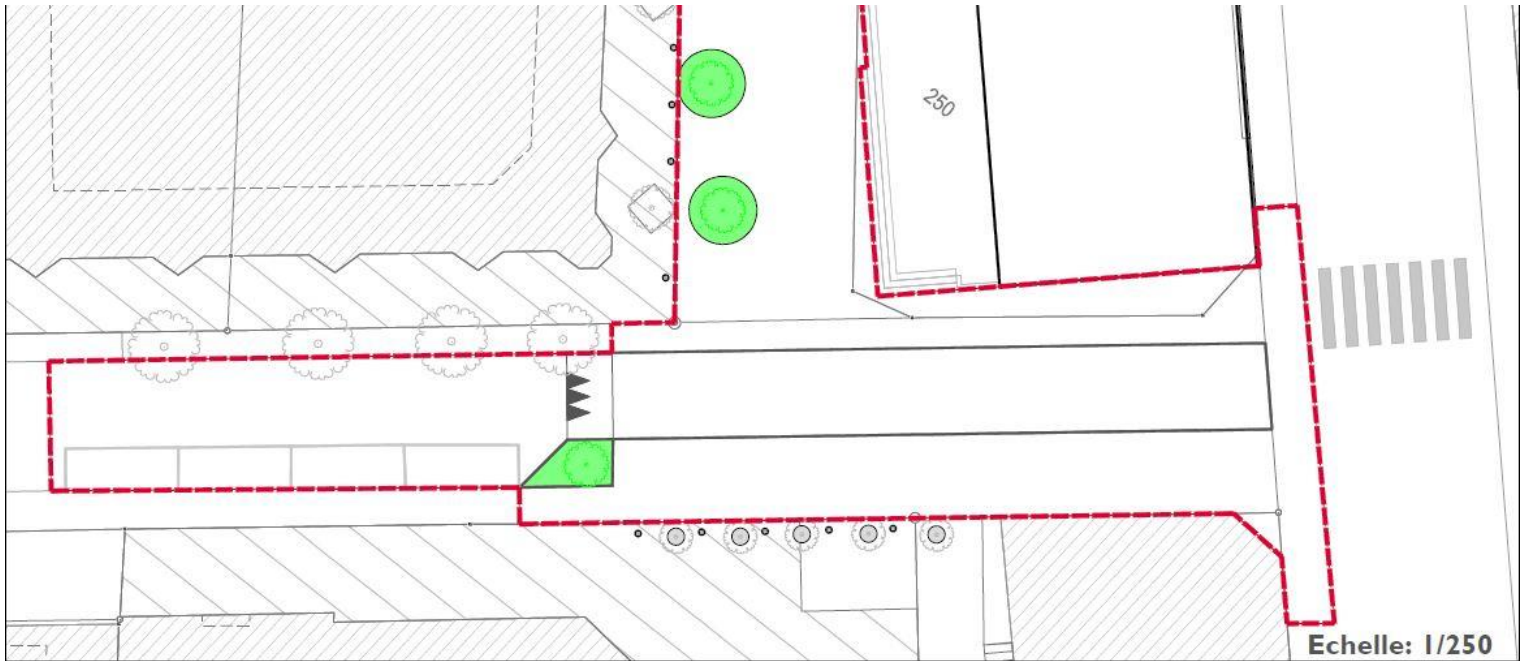


A poser 10X

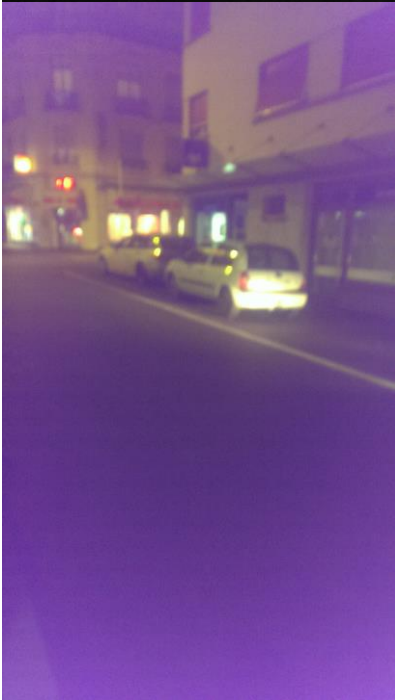
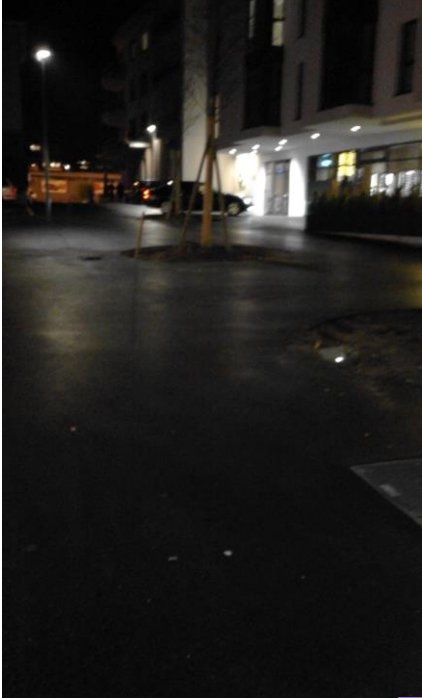
Faire le marquage

Aménagement d'un
miroir fixe, vue
direction gare.

Plan selon préavis 223.



Divers photos de la situation actuelle.



Aménagement selon préavis 223.

